

Avis voté en plénière du 23 mai 2018

# Parcours et politiques d'accueil des demandeur.euse.s d'asile dans l'Union européenne

## Déclaration du groupe des Entreprises

Les conflits armés se multiplient, amenant sur les routes de plus en plus de personnes, et demain, l'impact climatique augmentera la pression migratoire. La crise nous oblige à l'action. L'accueil décent des demandeurs d'asile est un impératif, d'abord pour des questions de simple humanité et de cohérence avec l'une des trois valeurs fondatrices de notre République, la fraternité. Mais aussi parce que c'est une opportunité pour notre pays : ils ont souvent un fort niveau d'éducation, sont la plupart du temps jeunes, formés et n'ont qu'une envie, vivre en paix.

L'Union européenne est aujourd'hui confrontée à ce phénomène et les pays qui la composent peinent à y répondre individuellement et collectivement. L'Europe que nous construisons collectivement ne peut pas se contenter d'être un grand marché. La convergence est nécessaire pour nos règles fiscales et sociales, mais aussi dans notre action face aux grandes crises mondiales.

La France elle-même doit chercher à réformer sa politique d'accueil des demandeurs d'asiles notamment en simplifiant et en accélérant les procédures. Les préconisations faites dans le texte devraient d'ailleurs permettre d'améliorer la situation et nous y souscrivons. Trois propositions concernent les entreprises dans l'objectif de faciliter l'accès à l'emploi de ces personnes : faciliter davantage l'apprentissage aux jeunes demandeurs d'asile, engager des concertations professionnelles de branche sur les moyens de favoriser l'intégration par le travail des demandeurs d'asiles et des réfugiés statutaires, autoriser l'accès à l'emploi aux demandeurs d'asile plus rapidement après leur enregistrement.

D'ailleurs, les obstacles rencontrés par les employeurs et les personnes concernées se croisent : d'un côté, lenteur et complexité d'embauche des demandeurs d'asile et des réfugiés, méconnaissance du secteur de l'emploi et des choix d'orientation et de formation possibles pour les intéressés ; de l'autre, difficultés pour les entreprises à intégrer ces diversités et des correspondances difficiles entre qualifications et diplômes des pays d'origines et besoins des entreprises en France. Pierre angulaire de l'autonomie et de l'intégration, un apprentissage rapide du Français et des codes sociaux ainsi qu'un accès au logement sont indispensables.

Il convient de rappeler, comme l'a souligné le projet d'avis, que les entreprises par des expérimentations ou leurs représentants mènent déjà des actions pour mieux intégrer ces personnes via l'emploi. C'est notamment le cas du programme Hope qui est destiné à accompagner les personnes réfugiées vers l'emploi porté par le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, des

OPCA et des fédérations professionnelles. Les entreprises sont attentives à ces difficultés et ont également besoin que l'on y apporte des solutions.

Pour ces raisons, le groupe des entreprises a voté favorablement cet avis.